

[Logo de l'école]

# Règlement du Concours de Dessin

## Article 1 – Objet du concours

L'école de Musique d'Epalinges organise un concours de dessin avec l'objectif de stimuler la créativité des élèves et de valoriser leurs talents artistiques.

## Article 2 – Thème du concours

Le thème retenu pour cette édition est : « Que représente la musique pour toi ?».

## Article 3 – Participants

Le concours est ouvert à tous les élèves inscrits à l'Ecole de Musique d'Epalinges.

## Article 4 – Modalités de participation

- Chaque participant peut réaliser un seul dessin sur une feuille de format A3 (à demander à sa.son professeur.e).
- Techniques autorisées : libre, mais les œuvres devront pouvoir être numérisées.
- Le dessin doit être original et respecter le thème.
- Les œuvres doivent être remises avant le 9 janvier 2026 à sa.son professeur.e.

## Article 5 – Critères de sélection

Les dessins seront évalués selon :

- Respect du thème
- Respect du format A3
- Respect des délais

## Article 6 – Jury

Les œuvres sélectionnées seront exposées lors du concert des Professeur.e.s le 24 janvier 2026 à la salle de spectacle d'Epalinges et soumises au vote du public.

Les 10 œuvres qui recevront le plus de vote permettront à leur autrice ou auteur de gagner une récompense.

En cas d'Ex aequo, les gagnants seront départagés par un tirage au sort, réalisé par les membres de l'administration de l'Ecole de Musique d'Epalinges.

Leurs décisions seront sans appel.

## Article 7 – Récompenses

Les gagnants recevront 1 entrée élève et 1 entrée adulte pour le festival Les Musicales d'Epalinges qui auront lieu du 24 février au 1<sup>er</sup> mars 2026 (<https://www.ensemble-enscene.ch>).

10 x 1 entrée élève et 1 entrée adulte, pour le jeudi 26 février 2026, sont en jeux.

L'œuvre qui recevra le plus de vote sera exposée durant l'année dans les différents sites de l'Ecole de musique d'Epalinges.

## Article 8 – Droits d'utilisation

En participant, les élèves et leurs parents autorisent l'école à exposer les dessins et à les utiliser dans le cadre de la communication de l'établissement (site web, réseaux sociaux, affichage).

## Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.